

Les subsides

Américains disent maintenant que l'amélioration des règles du GATT est leur plus haute priorité.

Une occasion s'est offerte à nous et nous le savions fort bien. Je veux parler de l'affaire du bois d'oeuvre. Ce fut un test pour le Canada. Les Américains prétendaient qu'en vertu de leur définition d'une subvention, nos droits de coupe et autres programmes de soutien des industries extractives représentaient une pratique commerciale injuste. C'est une attaque lancée non seulement contre le Canada, mais contre tous les autres pays du monde qui exportent des marchandises.

Si nous avons porté l'affaire devant le GATT et gagné, nous aurions pu oublier la revendication des Américains selon laquelle leur définition d'une «subvention» devait prévaloir. Les intéressés auraient dû faire accepter à leur propre gouvernement et au Congrès la décision en question. Cependant, qu'a fait notre merveilleuse ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), qui lutte contre les pratiques commerciales en question? Elle a décidé de ne pas soumettre le cas au GATT. En l'occurrence, nous ne faisons qu'aggraver le problème. En effet, l'accord prévoit que si une partie décide d'avoir recours au groupe binational, elle renonce ainsi au droit de saisir le GATT de la question. Nous ne pourrions plus nous attaquer ni à la loi elle-même ni à ses fondements. Nous devons donc nous en remettre simplement à un groupe qui examinera les lois, les précédents et les décisions de l'autre partie, et nous renonçons au droit de contester les fondements mêmes de ces décisions. C'est ce qu'on appelle une retraite.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le regret d'informer les députés que la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le libre-échange. Nous savons tous que ce genre de débat va donner lieu à beaucoup d'interventions secondaires et soulever bien des émotions également. Cependant, je pense qu'il est trop important pour qu'on permette le genre de paroles partisans, d'entorses à la vérité et d'excès auxquels nous avons eu droit de la part du député qui m'a précédé au sujet des investissements, des répercussions pour l'industrie vinicole, du transport des grains ou de je ne sais quoi d'autre. Ces excès n'ont pas leur place dans ce débat. Nous devrions nous baser sur les faits, nous en tenir à la nature précise de l'accord et de là, tirer les conclusions qui permettront aux Canadiens de juger de l'efficacité de cet accord et de ses répercussions sur notre avenir en tant que pays.

Cet accord revêt une importance primordiale pour tous les Canadiens. En l'occurrence, je voudrais me pencher sur certains de ses aspects bien précis et tirer ensuite quelques conclusions.

Permettez-moi de commencer par le secteur financier. C'est là l'aspect de l'accord dont je me suis le plus occupé. Deux questions fondamentales se posent. Que rapporte cet accord à notre secteur financier? Et que donne-t-il aux Canadiens qui utilisent les services offerts par ce secteur, qu'il s'agisse de clients ordinaires des banques et des sociétés de fiducie, d'investisseurs ou d'entreprises canadiennes?

Examinons cette question. En vertu de l'accord, nos banques, nos sociétés de fiducie et nos compagnies d'assurances continueront d'avoir accès au très important marché américain. Nos établissements conserveront leur position sur le marché américain et d'une certaine façon, elle est, en fait, plus enviable que celle des banques américaines elles-mêmes. Il résoud certains problèmes que la législation américaine commence à poser aux banques canadiennes désireuses de profiter des aspects importants de la réforme financière amorcée il y a presque un an. Grâce à cet accord, les institutions canadiennes pourront profiter du relâchement futur des lois américaines restrictives actuellement en vigueur. Je reviendrai sur ce point.

• (1600)

Il prévoit également une nouvelle source de capital pour nos institutions bancaires. Il stimulera la concurrence. Il ne peut qu'aider des millions de Canadiens qui empruntent et épargnent. Enfin, il confirme les orientations que nous avons prises. Tous les députés ont approuvé en général la réforme des services financiers entreprise en décembre dernier.

En résumé, nous avons conclu une entente qui favorise une saine compétition, facilite l'accès au marché américain et affirme notre position sur le marché financier le plus important du monde, celui des États-Unis. Nous savons que nos institutions financières sont fortes. Elles ont une envergure internationale aux yeux de bien des gens. Les propositions de réforme que nous avons faites en décembre dernier visent à faire affronter la réalité à notre secteur financier et ce, de façon très concurrentielle. Nous voulons que nos institutions financières soient mieux préparées à l'évolution des marchés internationaux et mieux équipées à soutenir la concurrence, tant au Canada qu'à l'étranger.

Voyons un peu certains éléments précis de l'accord de libre-échange portant sur ce secteur. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que grâce à notre réforme du secteur financier les banques peuvent se lancer dans le commerce des valeurs mobilières par l'entremise d'une société affiliée. En vertu de l'entente commerciale, les Américains s'engagent notamment à modifier la réglementation découlant de la Loi Glass-Steagall, qui aurait posé des problèmes aux banques canadiennes profitant de cette réforme. A l'heure actuelle, cette loi empêche les banques canadiennes et américaines de se livrer au commerce des valeurs mobilières aux États-Unis, que se soit directement ou par l'entremise d'une société affiliée. Selon l'interprétation actuelle, cela signifie qu'une maison de courtage canadienne reprise par une banque canadienne devra restreindre considérablement ses activités. Ce n'est pas souhaitable.

[Français]

Les Américains ont convenu de considérer en particulier le cas des courtiers canadiens et d'élargir le rayon des titres négociables par les courtiers canadiens qui sont des filiales de banques pour inclure les titres gouvernementaux. Cela comprendrait donc les titres émis par tous les paliers d'administration au Canada, c'est-à-dire fédéral, provinciaux et municipaux, ce qui représente un volume d'affaires très considérable.